



Québec, le 28 février 2020

PAR COURRIEL



Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-371

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir les documents transmis au ministre et dont les numéros apparaissent dans les pièces jointes à la demande d'accès à l'information 19-249, qui portent les numéros suivants :

- 33546 : L'Association culturelle turque de Montréal transmet son opinion communautaire sur l'insertion du « génocide arménien » dans le cursus scolaire au secondaire;
- 34774 : Projets d'ajout d'espace recommandés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029 concernant l'implantation de la maternelle 4 ans;
- 35840 : Proposition d'inventaire des projets pédagogiques particuliers et des contributions financières exigées dans le cadre de ces projets;
- 37377 : Application de l'article 17 de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

Vous trouverez ci-joint les documents devant répondre à votre demande. Toutefois, certains documents visés ne peuvent vous être acheminés, car ils sont destinés au cabinet du ministre. Subsidiativement, ces documents sont des projets ou sont formés, en substance, d'analyses, d'opinions juridiques et d'avis et de recommandations. La décision de ne pas vous les faire parvenir s'appuie sur les articles 9, 14, 31, 34, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), ainsi que sur l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12). Vous trouverez en annexe les articles de la Loi mentionnés ci-contre.

.. 2

Certains documents détenus ont été également produits par des tiers ou contiennent des renseignements personnels confidentiels et ne peuvent vous être transmis, en vertu des articles 14, 23, 24, 53, 54, 56 et 59 de la Loi.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 5

Québec, le 3 juillet 2019

Madame Manon Robitaille
Présidente
Commission scolaire de la Capitale
1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Madame la Présidente,

Je vous informe qu'une aide financière de 2 206 209 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

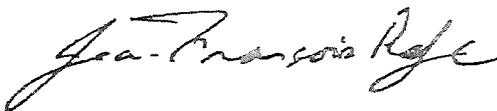
Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M^{me} Geneviève Guilbault, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
M. Sylvain Lévesque, député de Chauveau

Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école primaire dans le secteur Saint-Émile (732B084)

COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE (732)

1. Description

Ajout de deux classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires à la construction d'une école primaire de quatorze classes dans le secteur Saint-Émile, à Québec, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
2 206 209 \$		166 664 \$	2 372 873 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
1 956 362 \$	249 847 \$		



Gouvernement du Québec
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec, le 3 juillet 2019

Monsieur Jérôme Demers
Président
Commission scolaire des Navigateurs
1860, 1^{re} Rue
Lévis (Québec) G6W 5M6

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 9 508 753 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à des projets d'ajout d'espace autorisés dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'addendas aux conventions d'aide financière, qui vous seront transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

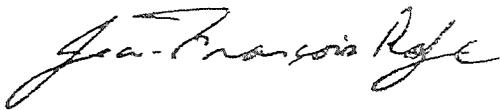
Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 2

- c. c. M^{me} Marie-Eve Proulx, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
- M^{me} Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac
- M. Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière

Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école à Saint-Apollinaire (824B057)

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS (824)

1. Description

Ajout de huit classes d'éducation préscolaire, de deux services de garde et de superficies complémentaires à la construction d'une école primaire de 14 classes (2,12), située à Saint-Apollinaire, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
7 430 713 \$		561 273 \$	7 991 986 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
6 580 172 \$	850 541 \$		

Projet retenu : Agrandissement de l'école du Grand-Voilier (St-Laurent) (824B042)

COMMISSION DES NAVIGATEURS (824)

1. Description

Ajout de trois classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires au projet d'agrandissement de l'école du Grand-Voilier (St-Laurent), située à Lévis, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
2 078 040 \$		156 800 \$	2 234 840 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
1 837 030 \$	241 010 \$		



Gouvernement du Québec
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec, le 3 juillet 2019

Monsieur Jean-Yves Laforest
Président
Commission scolaire de l'Énergie
2072, rue Gignac
Case postale 580
Shawinigan (Québec) G9N 6V7

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 2 974 748 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout d'une classe d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

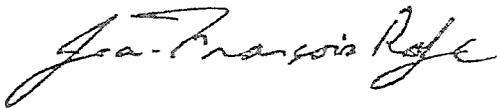
Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive style with a large initial 'J' and 'R'.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie
M^{me} Marie-Louise Tardif, députée de Lavolette–Saint-Maurice

Projet retenu : Agrandissement de l'école Notre-Dame (742B025)

COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE (742)

1. Description

Ajout d'une classe d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires au projet d'agrandissement de l'école Notre-Dame, située à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
2 974 748 \$		224 981 \$	3 199 729 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
2 610 577 \$	364 171 \$		

Québec, le 3 juillet 2019

Monsieur Gilles Normand
Président
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
2955, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 2 704 974 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

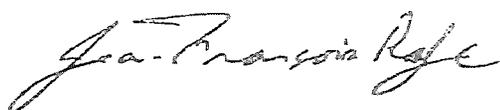
Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in cursive script, reading "Jean-François Roberge".

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. François Bonnardel, ministre responsable de la région de l'Estrie
M^{me} Geneviève Hébert, députée de Saint-François

Projet retenu : Ajout de deux classes d'éducation préscolaire à l'école Desjardins (752B155)

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE (752)

1. Description

Ajout de deux classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires au projet d'agrandissement de l'école Desjardins, située à Sherbrooke, autorisé au plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
2 704 974 \$		204 422 \$	2 909 396 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
2 390 054 \$	314 920 \$		



Gouvernement du Québec
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec, le 3 juillet 2019

Monsieur Jean-Philippe Bachand
Président
Commission scolaire des Sommets
449, rue Percy
Magog (Québec) J1X 1B5

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 1 627 590 \$ vous accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout d'une classe d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

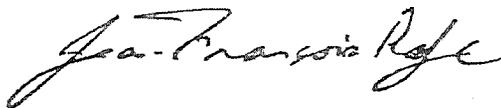
Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly legible.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. François Bonnardel, ministre responsable de la région de l'Estrie
M. Gilles Bélanger, député d'Orford

Projet retenu : Agrandissement de l'école Saint-Pie-X (753B033)

COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS (753)

1. Description

Ajout d'une classe d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires au projet d'agrandissement de l'école Saint-Pie-X, située à Magog, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
1 627 590 \$		122 970 \$	1 750 560 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
1 437 865 \$	189 725 \$		

Québec, le 3 juillet 2019

Madame Catherine Harel Bourdon
Présidente
Commission scolaire de Montréal
3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 3B3

Madame la Présidente,

Je vous informe qu'une aide financière de 5 442 006 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à des projets d'ajout d'espace autorisés dans le cadre de plans québécois des infrastructures antérieurs. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'addendas aux conventions d'aide financière, qui vous seront transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in cursive script, reading "Jean-François Roberge".

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 2

c. c. M^{me} Chantal Rouleau, ministre responsable de la région de Montréal
M. Richard Campeau, député de Bourget

Projet retenu : Ajout au projet de reprise du bâtiment excédentaire Le 3075, avenue Lebrun (762B110)

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL (762)

1. Description

Ajout de deux classes d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires au projet de reprise du bâtiment excédentaire Le 3075, avenue Lebrun, situé à Montréal, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2015-2025

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
2 589 432 \$		193 090 \$	2 782 522 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
2 295 245 \$	294 187 \$		

Projet retenu : Ajout au projet de reconstruction du 8075, rue Hochelaga (762B068)

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL (762)

1. Description

Ajout de deux classes d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires au projet de démolition et de reconstruction du 8075, rue Hochelaga, à Montréal, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
2 852 574 \$		215 575 \$	3 068 149 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
2 527 263 \$	325 311 \$		

Québec, le 3 juillet 2019

Monsieur Mario Crevier
Président
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
225, rue Saint-Rédempteur
Gatineau (Québec) J8X 2T3

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 4 467 962 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

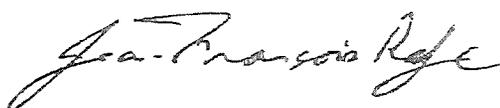
Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais
M^{me} Maryse Gaudreault, députée de Hull

Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école dans le secteur urbain centre (772B021)

COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L' OUTAOUAIS (772)

1. Description

Ajout de quatre classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires à la construction d'une école de 28 classes (4,24) dans le secteur urbain centre, à Gatineau, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2016-2026

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
4 467 962 \$		337 704 \$	4 805 666 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
3 953 226 \$	514 736 \$		



Gouvernement du Québec
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec, le 3 juillet 2019

Madame Louise Lortie
Présidente
Commission scolaire de Laval
955, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7S 1M5

Madame la Présidente,

Je vous informe qu'une aide financière de 21 211 885 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à des projets d'ajout d'espace autorisés dans le cadre de plans québécois des infrastructures antérieurs. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'addendas aux conventions d'aide financière, qui vous seront transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

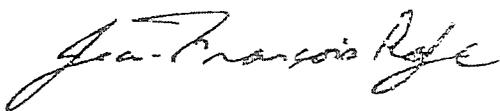
Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 4

- c. c. M. Eric Girard, ministre responsable de la région de Laval
- M. Jean Rousselle, député de Vimont
- M. Guy Ouellette, député de Chomedey
- M^{me} Francine Charbonneau, députée de Mille-Îles

Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école dans le secteur Vimont-Auteuil (831B067)

COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL (831)

1. Description

Ajout de trois classes d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires à la construction d'une école primaire de 21 classes (3,18) dans le secteur Vimont-Auteuil, à Laval, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2013-2023

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
4 409 221 \$		333 312 \$	4 742 533 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
3 901 270 \$	507 951 \$		

Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école dans le secteur Chomedey (831B092)

COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL (831)

1. Description

Ajout de quatre classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires à la construction d'une école primaire de 28 classes (4,24) (projet Chomedey 1) dans le secteur Chomedey, à Laval, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2014-2024

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
4 575 389 \$		345 833 \$	4 921 222 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
4 047 964 \$	527 425 \$		

Projet retenu : Ajout au projet construction d'une école dans le secteur Chomedey (831B095)

COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL (831)

1. Description

Ajout de quatre classes d'éducation préscolaire, de quatre classes pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et de superficies complémentaires à la construction d'une école primaire de 28 classes (4,24) (projet Chomedey 2) dans le secteur Chomedey, à Laval, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2015-2025

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
7 235 322 \$		546 827 \$	7 782 149 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
6 406 828 \$	828 494 \$		

Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école à Laval (831B098)

COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL (831)

1. Description

Ajout de quatre classes d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires à la construction d'une école primaire de 21 classes (3,18) (en remplacement de l'agrandissement de l'école Jean-XXIII autorisé au Plan québécois des infrastructures 2016-2026), à Laval, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
4 991 953 \$		377 291 \$	5 369 244 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
4 415 651 \$	576 302 \$		



Gouvernement du Québec
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec, le 3 juillet 2019

Monsieur Thomas Duzyk
Président
Commission scolaire des Affluents
80, rue Jean-Baptiste-Meilleur
Repentigny (Québec) J6A 6C5

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 4 761 026 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

...2

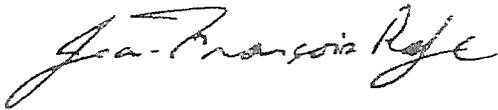
Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. Pierre Fitzgibbon, ministre responsable de la région de Lanaudière
M. Mathieu Lemay, député de Masson

Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école à Mascouche (841B045)

COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS (841)

1. Description

Ajout de quatre classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires à la construction de l'école primaire Jardins du Coteau (6,26), à Mascouche, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
4 761 026 \$		359 910 \$	5 120 936 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
4 211 694 \$	549 332 \$		

Québec, le 3 juillet 2019

Monsieur Richard Flibotte
Président
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 1 944 643 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. Christian Dubé, ministre responsable de la région de la Montérégie
M. Simon Jolin-Barrette, député de Borduas

Projet retenu : Agrandissement de l'Immeuble Maurice-Jodoin (862B055)

COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE (862)

1. Description

Ajout de deux classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires au projet de remplacement de l'Immeuble Saint-Joseph (agrandissement de l'Immeuble Maurice-Jodoin), autorisé au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
1 944 643 \$		146 831 \$	2 091 474 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
1 719 055 \$	225 588 \$		



Gouvernement du Québec
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec, le 3 juillet 2019

Madame Andrée Bouchard
Présidente
Commission scolaire des Hautes-Rivières
210, rue Notre-Dame
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6N3

Madame la Présidente,

Je vous informe qu'une aide financière de 4 813 007 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. Christian Dubé, ministre responsable de la région de la Montérégie
M. Louis Lemieux, député de Saint-Jean

Projet retenu : Agrandissement de l'école Saint-Eugène (863B049)

COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (863)

1. Description

Ajout de deux classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires ainsi que réaménagement afin de créer deux autres classes d'éducation préscolaire au projet d'agrandissement de l'école Saint-Eugène, située à Saint-Jean-sur-Richelieu, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
4 813 007 \$		364 032 \$	5 177 039 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
4 248 675 \$	564 332 \$		

Québec, le 3 juillet 2019

Madame Carole Lavallée
Présidente
Commission scolaire Marie-Victorin
13, rue Saint-Laurent Est
Longueuil (Québec) J4H 4B7

Madame la Présidente,

Je vous informe qu'une aide financière de 15 573 362 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à des projets d'ajout d'espace autorisés dans le cadre de plans québécois des infrastructures antérieurs. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'addendas aux conventions d'aide financière, qui vous seront transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in cursive script, reading "Jean-François Roberge".

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 5

c. c. M. Christian Dubé, ministre responsable de la région de la Montérégie
M. Lionel Carmant, député de Taillon
M^{me} Catherine Fournier, députée de Marie-Victorin
M. Ian Lafrenière, député de Vachon
M. Gaétan Barrette, député de La Pinière

Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école primaire à Longueuil (864B064)

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (864)

1. Description

Ajout de trois classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires à la construction d'une école primaire de 28 classes (4,24) (projet 1 – Vauquelin), à Longueuil, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2015-2025

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
3 405 769 \$		257 428 \$	3 663 197 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
3 013 658 \$	392 111 \$		

Plan québécois des infrastructures 2019-2029
Règles budgétaires d'investissements 2018-2019 à 2020-2021
Mesure 50511 Ajout d'espace pour la formation générale

Projet retenu : Agrandissement de l'immeuble situé au 790, boulevard Quinn (864B098)

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (864)

1. Description

Ajout d'une classe d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires au projet d'acquisition, de réfection et d'agrandissement de l'immeuble situé au 790, boulevard Quinn (afin d'en faire une école primaire de 21 classes) autorisé au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
3 558 802 \$		269 179 \$	3 827 981 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
3 140 375 \$	418 427 \$		

Projet retenu : Agrandissement de l'école Laurent-Benoît (864B035)

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (864)

1. Description

Ajout de deux classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires au projet d'agrandissement de l'école Laurent-Benoît, située à Longueuil, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
2 644 668 \$		199 937 \$	2 844 605 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
2 336 739 \$	307 929 \$		

Plan québécois des infrastructures 2019-2029
Règles budgétaires d'investissements 2018-2019 à 2020-2021
Mesure 50511 Ajout d'espace pour la formation générale

Projet retenu : Agrandissement de l'école Georges-P.-Vanier (864B024)

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (864)

1. Description

Ajout d'une classe d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires au projet d'agrandissement de l'école Georges-P.-Vanier, située à Brossard, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
3 146 084 \$		237 976 \$	3 384 060 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
2 778 517 \$	367 567 \$		

Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école à Longueuil (864B099)

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (864)

1. Description

Ajout de deux classes d'éducation préscolaire et de superficies complémentaires à la construction d'une école primaire de 28 classes (4,24), à Longueuil, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
2 818 039 \$		213 047 \$	3 031 086 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
2 496 807 \$	321 232 \$		



Gouvernement du Québec
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec, le 3 juillet 2019

Madame Hélène Roberge
Présidente
Commission scolaire des Patriotes
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

Madame la Présidente,

Je vous informe qu'une aide financière de 4 176 755 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

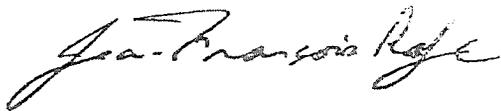
Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. Christian Dubé, ministre responsable de la région de la Montérégie
M^{me} Suzanne Dansereau, députée de Verchères

Projet retenu : Agrandissement de l'école des Cœurs-Vaillants (865B021)

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES (865)

1. Description

Ajout de trois classes d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires au projet d'agrandissement de l'école des Cœurs-Vaillants, située à Contrecoeur, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2017-2027

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
4 176 755 \$		315 721 \$	4 492 476 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
3 687 951 \$	488 804 \$		

Québec, le 3 juillet 2019

Monsieur Paul Sarrazin
Président
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
55, rue Court
Case postale 9000
Granby (Québec) J2G 9H7

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 2 604 639 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout de classes d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. Christian Dubé, ministre responsable de la région de la Montérégie
M^{me} Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi

Projet retenu : Ajout au projet de construction d'une école à Shefford (866B023)

COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS (866)

1. Description

Ajout de deux classes d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires à la construction d'une école primaire de 14 classes (2,12), à Shefford, autorisée au Plan québécois des infrastructures 2018-2028

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
2 604 639 \$		196 813 \$	2 801 452 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
2 308 420 \$	296 219 \$		



Gouvernement du Québec
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec, le 3 juillet 2019

Monsieur Alain Guy
Président
Commission scolaire Western Québec
15, rue Katimavik
Gatineau (Québec) J9J 0E9

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 1 685 720 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, en permettant l'ajout d'une classe d'éducation préscolaire à un projet d'ajout d'espace autorisé dans le cadre d'un plan québécois des infrastructures antérieur. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie permettant de soutenir la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, qui vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures du Ministère.

... 2

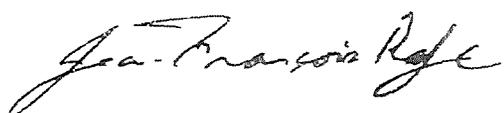
Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

Handwritten signature of Jean-François Roberge in black ink.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais
M. Robert Bussière, député de Gatineau

Projet retenu : Agrandissement de l'école Poltimore (886B003)

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC (886)

1. Description

Ajout d'une classe d'éducation préscolaire, d'un service de garde et de superficies complémentaires au projet d'agrandissement de l'école Poltimore, située à Val-des-Monts, autorisé au Plan québécois des infrastructures 2016-2026

2. Financement

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE (MEES)		REMBOURSEMENT DES TAXES	COÛT TOTAL DU PROJET
1 685 720 \$		126 997 \$	1 812 717 \$
Aide financière accordée	Bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable		
1 491 204 \$	194 516 \$		

Québec, le 19 septembre 2019

Monsieur Richard Flibotte
Président
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'une aide financière de 2 836 559 \$ est accordée à votre commission scolaire dans le but d'améliorer votre offre de services, et ce, en permettant l'ajout de deux classes d'éducation préscolaire au projet d'agrandissement de l'école de la Rocade située à Saint-Dominique, lequel a été autorisé dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028. Les détails relatifs à cette annonce se trouvent en annexe.

Cette aide financière inclut une bonification pour la mise en œuvre de solutions architecturales ou d'ingénierie soutenant la réussite éducative et le développement durable. Son octroi est toutefois conditionnel à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et devra faire l'objet d'une justification détaillée à l'étape de la conception du projet.

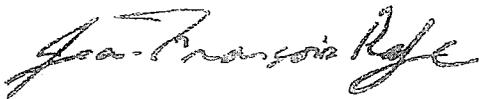
Le versement de cette somme est conditionnel à la signature d'un addenda à la convention d'aide financière, lequel vous sera transmis par la Direction générale des infrastructures.

... 2

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

p. j. 1

c. c. M. Christian Dubé, ministre responsable de la région de la Montérégie
M^{me} Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe

Québec, le 6 septembre 2019

Madame,
Monsieur,

La *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* a été adoptée le 8 décembre 2017. Elle stipule notamment que tout établissement d'enseignement supérieur doit adopter une politique distincte comprenant tous les éléments figurant à l'article 3 avant le 1^{er} janvier 2019 et l'acheminer au ministre. Cette politique doit, en outre, être mise en œuvre au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

À l'instar des universités, des cégeps, des établissements d'enseignement collégial privés agréés aux fins de subventions, des écoles gouvernementales et de certains autres établissements, les établissements d'enseignement collégial privés non agréés aux fins de subventions sont visés par la Loi et doivent répondre à ces obligations.

Depuis l'adoption de la Loi, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a d'ailleurs multiplié les offres de soutien et d'accompagnement à l'endroit des établissements visés.

En date d'aujourd'hui, votre établissement ne s'est toujours pas conformé aux exigences de la Loi. Compte tenu des délais accordés et du soutien offert jusqu'ici, le Ministère mettra en application les articles 16 et 17 de la Loi. L'article 17 stipule notamment qu'« à défaut pour un établissement d'enseignement de se conformer aux obligations prévues par la présente loi, le ministre peut, aux frais de l'établissement, faire exécuter ces obligations par une personne qu'il désigne ». Vous trouverez donc ci-joint l'acte de désignation signé à cette fin par le ministre.

La Direction des affaires étudiantes et institutionnelles vous informera sous peu des modalités relatives au processus qui sera mis en place. Je vous rappelle par ailleurs qu'en vertu de la Loi, votre établissement est tenu de collaborer avec la personne désignée.

... 2.

Pour toute question, je vous invite à joindre M. Jean-François Constant, directeur des affaires étudiantes et institutionnelles, au 418 646-1534, poste 2611 ou à l'adresse jean-francois.constant@education.gouv.qc.ca ou.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Eric Blackburn

P. j.



Québec, le 30 septembre

Mesdames les Directrices générales,
Messieurs les Directeurs généraux,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées*, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur réalisera un inventaire des projets pédagogiques particuliers proposés dans les établissements scolaires.

À compter du 30 septembre 2019, les établissements d'enseignement primaire et secondaire du Québec seront invités à répondre à un questionnaire sur leurs projets pédagogiques particuliers qui sera mis en ligne sur le portail CollecteInfo. La date limite pour remplir le questionnaire est le 25 octobre 2019.

À titre informatif seulement, vous trouverez, en pièce jointe, un document présentant les questions auxquelles les établissements seront appelés à répondre.

Je compte sur votre entière collaboration pour que les renseignements requis dans le cadre de cette collecte de données soient fournis dans les délais impartis.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Directrices générales, Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire
et à l'enseignement primaire et secondaire,

Anne-Marie Lepage

p. j.

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810
Télécopieur : 418 644-4591
www.education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 11^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-3788
Télécopieur : 514 873-1082

INVENTAIRE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS
PROJET DE QUESTIONNAIRE

PRÉAMBULE

Ce questionnaire s'adresse à chacun des établissements primaires et secondaires publics du Québec afin de dresser un inventaire des projets pédagogiques particuliers.

Les données recueillies concernent l'année scolaire 2019-2020.

Lorsque plus d'un projet pédagogique particulier est offert au sein d'un établissement, **L'ENSEMBLE DES QUESTIONS DEVRA ÊTRE RÉPONDU POUR CHAQUE PROJET.**

IDENTIFICATION

Nom de la commission scolaire :

Code de la commission scolaire :

Nom de l'établissement scolaire :

Code de l'établissement scolaire :

Nom de la personne responsable :

Fonction :

QUESTIONS**PROJET 1****1. Quel est le type de projet offert?**

1. Un programme Sport-études reconnu par le ministre
2. Un programme Arts-études reconnu par le ministre
3. Un programme reconnu par l'organisation Baccalauréat International
4. Un projet de type Concentration
5. Un projet de type Profil
6. Autre type de projet (précisez)
7. Aucun projet pédagogique particulier n'est offert au sein de l'école

Sous-question au choix 2 :

- Précisez, parmi les choix suivants, quelle est la discipline artistique offerte dans le cadre de ce programme Arts-études :
 - art dramatique
 - arts plastiques
 - danse
 - musique

Sous-question au choix 4 :

- Précisez, parmi les choix suivants, quel type de concentration est offert :
 - Domaine artistique
 - art dramatique (incluant arts de la scène, cinéma et comédie musicale)
 - arts plastiques
 - arts multiples
 - arts visuels
 - chant choral
 - danse (ballet ou autre)
 - cirque
 - musique
 - photographie
 - Domaine sportif
 - arts martiaux (autres que ceux reconnus)
 - athlétisme
 - badminton
 - ballon sur glace
 - baseball
 - basketball
 - biathlon
 - boxe olympique
 - canoë-kayak de vitesse
 - cheerleading
 - crosse
 - crossfit ou fitness
 - escalade
 - escrime
 - football ou flag football
 - golf
 - gymnastique (artistique, tumbling, trampoline)
 - haltérophilie
 - handball
 - hockey sur glace
 - jeux vidéos

- santé
- Autre type : Précisez :

Sous-question au choix 5 :

- Précisez, parmi les choix suivants, quel type de profil est offert :
 - art dramatique (incluant arts de la scène, cinéma et comédie musicale)
 - arts plastiques
 - communication et langues
 - danse
 - entrepreneuriat
 - environnement
 - jeux vidéos
 - langues, cultures et communications
 - musique
 - ouverture sur le monde
 - plein air
 - santé
 - sciences
 - sports
 - technologies
 - Autre type : Précisez :

2. Depuis combien d'années scolaires ce projet pédagogique particulier est-il offert dans votre école?

- Depuis la présente année scolaire
- Depuis 1 an
- Depuis 2 ans
- Depuis entre 3 et 5 ans
- Depuis entre 6 et 10 ans
- Depuis entre 11 et 20 ans
- Depuis 21 ans et plus

3. Combien d'élèves au total sont inscrits dans ce projet pour l'année scolaire 2019-2020?

4. Y a-t-il des critères de sélection pour être inscrit à ce projet pédagogique particulier?
Oui · Non

Si oui, à quoi réfèrent ces critères de sélection :

- performance sportive
- performance artistique

Le 4 septembre 2018

Association culturelle turque de Montréal
3783, rue Villeray
Montréal (Québec) H2A 1G5

Madame,
Monsieur,

La présente fait suite à la correspondance que vous avez acheminée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, à propos de l'enseignement des génocides dans les écoles québécoises.

Le comité de travail auquel vous faites référence a comme objectif de produire du matériel complémentaire, en soutien à l'enseignement des génocides, ainsi qu'une offre de formation destinée au personnel scolaire. Bien que ces travaux soient pilotés par le Ministère, en collaboration avec des partenaires et une équipe de chercheurs universitaires, le contenu d'un matériel complémentaire de ce type n'est pas soumis à l'approbation du ministre et ne saurait être imposé au réseau scolaire par le Ministère.

Ces travaux s'appuient sur le fait que la notion de génocide est inscrite dans trois programmes d'études : Monde contemporain (5^e secondaire), Histoire et éducation à la citoyenneté (1^{er} cycle du secondaire) et Histoire du 20^e siècle (5^e secondaire). Ces programmes n'abordent pas le génocide arménien. Je vous précise cependant qu'il appartient aux établissements et au personnel enseignant de convenir des activités d'apprentissage et des modalités d'évaluation qu'ils jugent appropriées pour assurer l'atteinte des objectifs des programmes, comme le prévoit l'article 19 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Les objectifs du comité de travail s'inscrivent pleinement dans la volonté du Ministère de promouvoir le vivre-ensemble dans les écoles québécoises et de rejeter toute exclusion fondée sur des considérations ethniques ou religieuses. Je vous précise également que ce projet de guide n'est qu'au stade de développement et que le Ministère saura tenir compte des sensibilités inhérentes à l'utilisation du terme « génocide ».

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810
Télécopieur : 418 644-4591
www.education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Je ne peux malheureusement donner une suite favorable à votre demande de rencontre, mais je vous assure que les programmes d'études sont élaborés selon un processus rigoureux, s'appuyant sur les plus récentes recherches et des consultations menées auprès de spécialistes, et qu'il en sera de même pour le guide complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre adjoint
aux services aux autochtones, aux anglophones
et à la diversité culturelle,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Colpitts', written in a cursive style.

Steven Colpitts

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

- 4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
- 6° (*paragraphe abrogé*);
- 7° (*paragraphe abrogé*);
- 8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
- 9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

CHAPITRE C-12 CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

1975, c. 6, a. 9.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).